

2017.90  
nomenclature : 7-1-2

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
*EXTRAIT* du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Conseillers en exercice :	33
Présents	26
Pouvoirs	6
Votants	32
abstentions :	7
voix pour :	25
voix contre :	0

***Aujourd'hui mercredi 27 septembre 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Stéphanie FRITZ donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC - Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – M. Mario JAEN donne pouvoir à M. Romuald CARRY – M. Noël BELLIOU donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD – Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT –

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**DECISION MODIFICATIVE N°4**  
**BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2017**

**2017.90**

Il est proposé à l'Assemblée de voter les mouvements budgétaires ci-dessous, pour le budget principal 2017 :

2017.90  
nomenclature : 7-1-2

## Dépenses de fonctionnement

Libellé		Imputation	Montant
<b>Crédits des services</b>			
Prestations de service	Sécurité Coup de Chauffe	011-611-33	6 500,00 €
Prestations de service	Sécurité Forum des associations	011-611-025	700,00 €
Transports collectifs	Transports scolaires vers piscine	011-6247-20	7 700,00 €
Entretien biens mobiliers	Réparations électroménager écoles	011-61558-20	1 300,00 €
Taxes sur les véhicules	Arriéré taxe à l'essieu depuis 2014	011-6355-02031	1 000,00 €
Prestations de service	complément étude risques psycho sociaux	011-611-01	1 150,00 €
Frais d'actes et de contentieux	contentieux agents municipaux	011-6227-112	3 000,00 €
Prestation service	rémunération d'un stagiaire	011-611-330	-2 500,00 €
Autres matières et fournitures	Divers travaux sur bâtiments communaux en régie	011-60682-02032	9 000,00 €
Autres matières et fournitures	Aménagements de voirie faits en régie	011-60682-822	5 000,00 €
Autres matières et fournitures	Remplacement sable écoles écoles maternelles	011-6068-211	1 200,00 €
Remboursement de frais	Fin mise à disposition agent commerce	011-62876-94	-14 000,00 €
<b>Charges de personnel</b>			
Autre personnel extérieur	rémunération stagiaire VAH	012-6218-330	2 500,00 €
Cot.caisses de retraite	Rattrapage de cotisations CNRACL 2014/2015	012-6453-0201	17 500,00 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>			
Aide à St Martin et St Barthélémy	Subventions (délibération spécifique)	65-6574-048	5 000,00 €
Frais de scolarité	convention SVOS Aigre	65-658-212	1 200,00 €
<b>Divers</b>			
Virement à la section d'investissement		023	-22 250,00 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>			<b>24 000,00 €</b>

## Recettes de fonctionnement

Participation Remy Martin et Hennessy	exposition 150 ans menus présidentiels	74-7478-322	8 000,00 €
Produits exceptionnels	Assurance protection juridique agents	77-7788-112	2 000,00 €
Production immobilisée	Matériaux travaux en régie	042-722-01	14 000,00 €
<b>Total recettes fonctionnement</b>			<b>24 000,00 €</b>

## Dépenses d'investissement

Libellé	Opération	Imputation	Montant
<b>Régularisations comptables</b>			
Complément pour établissement des plans de l'ancien hôpital	Eco Quartier	2031-822-1312	-300,00 €
	Redéploiement activités associatives	2031-025-1309	300,00 €
Opération terminée	Quais secteur de la Vigerie	2315-822-1305	-982,84 €
	Travaux de voirie	2315-8221-928	982,84 €
Réfection réseau eau potable St Léger	Réparation bâtiments communaux	2313-02032-927	-7 600,00 €
	Réparation église Saint Léger	2318-324-1118	7 600,00 €
Aménagement halte de jour	Grosses réparations des écoles	2313-212-931	-10 000,00 €
	Travaux bâtiments sociaux	2313-524-1241	10 000,00 €
Réfection grilles Villa François 1er (participation conseil de quartier)	Démocratie locale	2313-02126-1295	-13 000,00 €
	Réparation bâtiments communaux	2313-02032-927	13 000,00 €
Projet "Musées Numériques"	Réparation bâtiments communaux	2313-30-927	-25 000,00 €
	Musées	2183-322-1173	25 000,00 €
Changement d'imputation	Aménagements qualitatifs quais	2315-1121-1307	-60 000,00 €
	Matériel police municipale	2313-1121-1231	60 000,00 €
Main d'œuvre production immobilisée	Hors opérations	040-2313-01	14 000,00 €
Travaux réalisés en régie	bâtiments communaux	2313-02032-927	-9 000,00 €
Travaux réalisés en régie	Travaux de voirie	2315-822-928	-5 000,00 €
Remboursement de taxes d'équipement	Hors opérations	10-10223-01	6 900,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>6 900,00 €</b>

**2017.90**  
**nomenclature : 7-1-2**

**Recettes d'investissement**

Virement de la section de fonctionnement	Hors opération	021-021	-22 250,00 €
Subventions d'équipement	Participation privée (délibération spécifique)	1328-822-1307	110 000,00 €
Participation aux travaux	Participation privée Halte de jour	1328-520-1241	20 000,00 €
Emprunt en euros	Hors opération	16-1641-01	-100 850,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>6 900,00 €</b>

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 7 abstentions (groupe Cognac d'Abord ! + groupe Rassemblement Bleu Marine Pour Cognac),**

**VOTE les mouvements budgétaires ci-dessus pour le budget principal 2017**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS